

# Entrer dans la sexualité à l'adolescence : le consentement en question

**Yaëlle Amsellem-Mainguy**, sociologue, chargée de recherche, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, Centre de recherche sur les liens sociaux (Cerlis),  
**Constance Cheynel**, doctorante contractuelle, université Paris-Dauphine, Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales (Irisso),  
**Anthony Fouet**, doctorant contractuel, université Paris Ouest-Nanterre La Défense, unité de recherche en sociologie, philosophie et anthropologie politiques (Sophiapol).

Consentir à la sexualité est bien souvent pensé comme une décision intime et individuelle et, de fait, renvoie à la subjectivité des individus. Si, dans le cadre du travail par exemple, un contrat écrit avec des clauses définit la relation qui liera employé et employeur, en amour l'écrit et la certification juridique n'existent pas (exception faite du contrat de mariage

ou lors du divorce). En ce sens, consentir suppose un engagement à l'aveugle : dire « oui » à un acte en particulier, sans parfois savoir jusqu'où cet engagement conduira ni ce qu'il implique de manière sous-jacente. Le consentement sexuel se situe dans cette dynamique ; dire « oui » à un rapport sexuel engage-t-il à une relation de couple ? Et vice versa. Accepter une fellation peut-il sous-entendre accepter un rapport avec pénétration ? Hormis une clarification explicite de son engagement, rien ne peut permettre de savoir jusqu'où l'adhésion à un acte engage l'individu.

## Entrée dans la sexualité et consentement

L'authenticité du consentement dans la sexualité fait également défaut de par son caractère fragile et instable. L'acte de consentir peut être manipulé, arraché, négocié ou encore cédé. Cette

fragilité du consentement est visible lors des procès pour viol où chaque partie, victime ou agresseur, cherche à démontrer à quel point le consentement est valide ou invalide, en particulier lorsque le rapport n'est pas le fruit d'une violence physique<sup>1</sup> [1].

Ces premières réflexions permettent de poser un cadre d'analyse pour étudier l'entrée dans la sexualité à travers la question du consentement. En effet, en cherchant à comprendre comment les jeunes, femmes et hommes, comprennent et définissent le consentement, un constat a émergé : l'acceptation d'un acte sexuel chez les jeunes ne se pose pas dans les mêmes termes selon le sexe, l'âge, le milieu social d'origine ou encore l'expérience sexuelle (de l'individu ou de son/sa partenaire).

## Enjeux et fragilité du consentement dans la sexualité

Le consentement fait partie des liens sociaux qui unissent les individus, il confère « une validité normative aux promesses et aux contrats qui lient les individus entre eux et leur permet de tisser les relations sociales [2]. » Il peut se résumer comme un « acte par lequel quelqu'un donne à une décision dont un autre a eu l'initiative l'adhésion personnelle nécessaire pour passer à l'exécution [3]. » Dans le consentement à la sexualité, le corps prend une place importante, car il est parfois le seul indicateur d'un acte volontaire de consentir. Or l'adhésion à une proposition extérieure suppose d'emblée une inégalité dans le consentement et une distinction entre une personne qui soumet une proposition et une autre qui l'accepte, la valide ou l'infirmes. Dans

## L'ESSENTIEL

- 
- Une équipe de chercheurs a mené une enquête auprès des jeunes lycéens sur la sexualité, afin d'analyser ce que signifie pour eux la notion de consentement.
- Les adolescents peuvent consentir « à l'aveugle », dire « oui » sans savoir où cet engagement conduira.
- Le consentement est fragile en ce sens qu'il peut être arraché, négocié ou cédé.
- Dans la sexualité, la dimension inégale du consentement est forte entre la personne qui propose et celle qui accepte.
- La proposition et l'acceptation peuvent se faire sans un mot, via un silence ou un signe explicites.
- Cette notion de consentement doit être centrale dans les séances d'éducation à la sexualité menées en milieu scolaire.

la sexualité, cette dimension apparaît nettement : l'un des deux partenaires propose, l'autre accepte. La proposition tout comme l'acceptation peuvent se faire sans un mot, par un silence, ou bien par un acte explicite (verbal ou non verbal). Un désaccord peut alors survenir, ouvrant le dialogue et la négociation ou simplement créant une rupture par rapport à la proposition initiale.

## Trois niveaux de négociation

Pour comprendre le consentement dans la sexualité, il faut considérer qu'il est le fruit d'une réflexion suivant trois niveaux de négociation :

- une négociation intime (de soi à soi). Cela renvoie à l'idée de savoir ce que nous sommes prêts à faire ou à accepter dans notre propre intérêt, voire ce que cela nous apporte ;



© Viviane Galles

**« ON NE PEUT PAS PARLER DE CONSENTEMENT LORSQUE LA SITUATION ENTRE LES ACTEURS CONCERNÉS EST INÉGALE, CAR IL NE PEUT Y AVOIR DE CONSENTEMENT DANS LA VIOLENCE, QU'ELLE SOIT SYMBOLIQUE OU RÉELLE, L'OPPRESSION N'EST PAS UN CONTRAT. »**

- une négociation contractuelle (de soi à l'autre), qui implique un réajustement des désirs, une mise en place de la réciprocité ou de l'unilatéralité, soit un compromis ou une acceptation;
- une négociation collective (de soi aux autres), car l'individu juge aussi sa décision au regard de normes sociales: société, pairs, morale, politique, etc. Il peut penser au-delà de sa propre subjectivité et peut par exemple refuser un acte sexuel au nom d'un refus de domination.

Ces niveaux de consentement ne sont pas des processus isolés, mais ils sont liés, imbriqués ; par ailleurs, le consentement peut être limité, influencé ou encore ne pas avoir lieu, ce qui remet en question son authenticité.

Bien que le consentement soit devenu la notion centrale garantissant les libertés de chacun sans nuire à autrui, les inégalités demeurent, même si elles se sont amoindries au regard des évolutions historiques. Consentir, c'est dire « oui », c'est également dire « non » ;

consentement dans la violence, qu'elle soit symbolique ou réelle, « *l'oppression n'est pas un contrat* [4]. »

### **Filles et garçons : inégaux dans l'expression du consentement**

« *Consentir* », « *Consentant(e)* », « *Consentement* »... ne sont pas utilisés régulièrement par les jeunes qui parlent davantage de « *vouloir* », « *séduire* », « *accepter* », « *refuser* », « *dire* », « *manipuler* », « *se chauffer* ». Quand le consentement apparaît, c'est en tant qu'adjectif et au féminin: « *consentante* », comme s'il ne pouvait se penser au masculin, ce qui n'est pas sans lien avec les représentations sociales de la sexualité attribuées aux femmes et aux hommes [5].

Tout se passe en effet comme si les garçons ne se posaient pas la question du consentement pour eux, adhérant à la fois à l'affirmation selon laquelle les hommes ont des besoins sexuels à assouvir et également à l'idée préconçue

c'est aussi échanger et négocier. On ne peut pas parler de consentement lorsque la situation entre les acteurs concernés est inégale, car il ne peut y avoir de

selon laquelle les femmes sont les seules concernées par les enjeux liés au consentement, car elles sont perçues comme les seules victimes de violences sexuelles. Les représentations masculines et féminines n'intègrent toujours pas l'idée que des garçons puissent être victimes, c'est-à-dire concernés par des violences sexuelles subies. Les garçons expriment d'ailleurs certaines difficultés à comprendre si leur partenaire était ou non d'accord pour avoir des relations sexuelles, la négociation relevant de l'implicite, du naturel. La manière de consentir et d'aborder le consentement dans les relations amoureuses n'est pas une spécificité juvénile, tant le viol conjugal n'est pas reconnu par les jeunes, très peu évoqué par les animateur(trice)s et, plus largement, très peu rapporté par les individus dans notre société [6]. Ainsi, lors d'un entretien, une fille raconte avoir eu des rapports dont elle « [n']avait pas trop envie », qu'elle justifie aussitôt: « *Mais j'appelle pas ça un viol, quoi* », car « *de toute façon c'était mon copain* ». Comme dans de nombreux autres entretiens menés auprès des jeunes, l'acte sexuel dans le cadre du couple rend impensable le viol, comme si le fait d'avoir accepté une relation, être amoureux impliquait implicitement l'éventualité d'avoir des rapports sexuels que l'on ne désire pas, pour faire plaisir.

## Apprendre à dire « non »

Quand on s'intéresse à l'acte de consentir, filles et garçons ne répondent pas de façon identique. D'un côté, l'on peut identifier un devoir de dire « oui » pour les garçons ; de l'autre, un apprentissage à dire « non » pour les filles, autrement dit : comment refuser ou quand accepter des relations sexuelles ? La disponibilité sexuelle permanente se retrouve dans la majorité des propos des garçons rencontrés qui ont eu des rapports sexuels. Ce devoir de dire « oui » est l'imbrication de mécanismes de socialisation masculine qui sont consolidés par les pairs, par la nécessité de se valider comme garçon en montrant des signes de virilité partagés par l'ensemble du groupe et, de manière sous-jacente, de valider son hétérosexualité au sein du groupe (ou de l'afficher lorsque celle-ci est remise en question).

Du côté des filles, le consentement pose constamment problème. En effet, elles se posent régulièrement les questions suivantes : « *Quand il faut avoir un rapport ?* », « *Quand est-on prête ?* » pour passer à l'acte et « *Avec qui faut-il le faire ?* » L'injonction à ce qu'elles soient expérimentées sur le plan sexuel ne

se fait pas sans régulation : les filles doivent avoir des pratiques sexuelles de manière « respectable », c'est-à-dire dans un cadre amoureux. Le fait d'avoir accepté telle ou telle pratique sexuelle implique sa reconduction tacite dans les rapports suivants : « *on ne peut plus reculer* », « *si t'ès d'accord une fois, après c'est mort ! Faut recommencer* », expliquent plusieurs filles. Il en va de même pour l'absence de préservatif : vouloir, accepter ou laisser faire un rapport sexuel sans préservatif créerait un précédent – forme d'écart à la règle –, sur lequel il est difficile de revenir, plus encore pour les filles. L'écart à la règle et à la norme du tout contraceptif est alors perçu par elles comme une « erreur » personnelle de gestion de la contraception/protection (puisqu'elles seules en ont la responsabilité).

### Le consentement : un sujet pertinent pour aborder l'éducation à la sexualité

En conclusion, cette enquête a permis de montrer que, lors des interventions en milieu scolaire, la vie affective et sexuelle des jeunes est approchée à partir d'une trame spécifique à chaque animateur(trice), dans un cadre général

défini. Cependant, une grande partie des points abordés est déterminée par les échanges avec les jeunes dans la classe. C'est ainsi que le consentement dans la sexualité s'est imposé aux professionnels, sans pour autant que les associations chargées de ces interventions mettent en place des outils ou des orientations pour cadrer ou accompagner les professionnels dans leur façon d'appréhender cette notion.

Pourtant, le consentement offre une porte d'entrée pertinente pour l'analyse du contenu des séances d'éducation à la sexualité. Il permet à la fois d'aborder les questions de rapports filles/garçons, d'égalité et de rapports de pouvoirs, et aussi de contexte de rapport sexuel (les lieux, les circonstances, les préparatifs, etc.) et les enjeux liés à la protection et la contraception, tant l'on a pu constater que le niveau de consentement et l'utilisation de méthodes de protection, de contraception sont étroitement liés. ■

1. Auparavant, suivant les anciens codes pénaux relatifs aux viols et aux agressions sexuelles, la violence physique fut la seule preuve démontrant le refus de consentement, et cette « exigence de la violence marquant le corps fut longtemps associée à une démarche misogyne qui doutait de la sincérité de la victime [1]. »

## OBSERVATION DE SÉANCES D'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ ET ENTRETIENS AVEC LES ADOLESCENTS

Cette analyse s'appuie sur une enquête de terrain qui s'est déroulée d'octobre 2014 à mars 2015 en Île-de-France, menée par observation – de 31 séances d'éducation à la sexualité<sup>1</sup> menées auprès de 10 classes de filières générales et de 21 classes de filières professionnalisantes – et par entretiens individuels auprès de 28 adolescents (12 filles, 16 garçons) et d'une quinzaine de professionnels intervenant en milieu scolaire. L'enjeu était d'appréhender la question du consentement tant du point de vue des jeunes que de celui des professionnel(le)s réalisant des animations en milieu scolaire ; des entretiens ont été menés auprès de chacun de ces acteurs.

Le rapport d'étude *Entrée dans la sexualité des adolescent.e.s : la question du consentement. Enquête auprès des jeunes et des intervenant.e.s en éducation à la sexualité*, réalisé par Y. Amsellem-Mainguy (coord.), C. Cheynel, A. Fouet, est disponible dans sa version intégrale sur le site : [www.injep.fr/sites/default/files/documents/rapport\\_sivs\\_def.pdf#overlay-context=](http://www.injep.fr/sites/default/files/documents/rapport_sivs_def.pdf#overlay-context=)

1. L'éducation à la sexualité, inscrite dans le socle commun (compétences 6 et 7), doit trouver sa place à l'école dans un projet éducatif global. Au collège et au lycée, les trois séances prévues par la loi doivent être conçues et organisées en articulation avec les enseignements. Les séances d'éducation à la sexualité sont planifiées en début d'année scolaire et prévues dans l'horaire global annuel des élèves. Elles sont prises en charge par des personnels volontaires des équipes éducatives formés, et des partenaires extérieurs ayant reçu l'agrément national ou académique. (Synthèse élaborée à partir des informations contenues dans le Bulletin officiel n° 9 du 27 février 2003 ; circulaire n° 2003-027 du 17 février 2003.) En ligne : <http://www.education.gouv.fr/botexte/bo030227/MENE0300322C.htm>

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] Chassaing J.-F. Consentement. In : Mos-suz-Lavau J. dir. *Dictionnaire des sexualités*. Paris : Robert Laffont, 2014 : p. 198.
- [2] Jaunait A., Matonti F. L'enjeu du consentement. *Raisons politiques*, 2012, n° 46 : p. 6. En ligne : [https://www.cairn.info/zen.php?ID\\_ARTICLE=RAI\\_046\\_0005](https://www.cairn.info/zen.php?ID_ARTICLE=RAI_046_0005)
- [3] Fraisse G. *Du consentement*. Paris : Seuil, coll. Non conforme, 2007 : p. 22.
- [4] Mathieu N.-C. De la conscience dominée des femmes. *Les Cahiers du GRIF*, 1984, vol. 29, n° 1 : p. 75. En ligne : [http://www.persee.fr/doc/grif\\_0770-6081\\_1984\\_num\\_29\\_1\\_1637](http://www.persee.fr/doc/grif_0770-6081_1984_num_29_1_1637)
- [5] Bajos N., Bozon M. dir. *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*. Paris : La Découverte, 2008 : 609 p.
- [6] Jaspard M. *Je suis à toi, tu es à moi. Violence et passion conjugales*. Paris : Payot, coll. Essais, 2015 : 227 p.